



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 22 octobre 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Ressources humaines - Création d'un poste d'attaché territorial

L'An Deux Mille Vingt, le 22 octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 16 octobre 2020.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

| | | |
|-----------------------|---|---------------------------|
| DE GENTILI Emmanuelle | à | PERETTI Philippe |
| MALAFRONTA Christine | à | GIAMARCHI Marie-Dominique |
| MILANI Jean-Louis | à | POLISINI Ivana |
| PADOVANI Marie-Hélène | à | PADOVANI Jean-Jacques |
| ROMITI Gérard | à | MASSONI Jean-Joseph |
| ROSSI Michel | à | PETRI-GUASCO Emmanuel |
| SAVELLI Jean-Michel | à | MUSSIER Emma |
| SIMEONI Gilles | à | SAVELLI Pierre |
| TIERI Paul | à | PIPERI Linda |

ABSENTS :

VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ressources humaines - Création d'un poste d'attaché territorial

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu les rapports présentés ce jour ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau du 12 octobre 2020 ;

Considérant les motifs évoqués ci-dessous ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE
(A l'unanimité)
Abstention : M. Morganti

De créer les postes suivants :

| N° poste de travail | Intitulé poste de travail | N° poste budgétaire | Financement | Motif |
|---------------------|-------------------------------|---------------------|--|----------------------------------|
| PT-00278 | Chef de service Présidence | PB-00371 | Cadre d'emplois des attachés territoriaux : attaché, attaché principal | Création d'un service Présidence |

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **28 OCT. 2020**
et publication ou notification
du **29 OCT. 2020**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHINA OUI



Le Président
de la Communauté d'Agglomération de Bastia

U Presidente
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.